



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur Le Maire expose que les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le premier domaine concerne le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée défense et citoyenneté. Le deuxième domaine concerne les activités de défense avec le volontariat, les préparations militaires et la réserve militaire. Le troisième domaine concerne le devoir de mémoire et la reconnaissance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 24 voix, désigne Patricia JOLLIVET en qualité de correspondant défense. Celle-ci sera assistée par Vincent LE MAREC.

Mesdames BANDZWOLEK, SINQUIN DANIELOU, LE GUILLOU et Messieurs CANTIE et CHARPENTIER s'abstiennent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE14150420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014

Publication : 18/04/2014

